

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-074

OBJET : PROTOCOLE DE MISE A L'ABRI DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET/OU INTRAFAMILIALES SUR LES TERRITOIRES DE COUERON, INDRE, LA CHAPELLE SUR ERDRE, ORVAULT, SAINT-HERBLAIN ET SAUTRON

DÉLIBÉRATION : 2023-074
SERVICE : DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

OBJET : PROTOCOLE DE MISE A L' ABRI DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET/OU INTRAFAMILIALES SUR LES TERRITOIRES DE COUERON, INDRE, LA CHAPELLE SUR ERDRE, ORVAULT, SAINT-HERBLAIN ET SAUTRON

RAPPORTEUR : Dominique TALLÉDEC

La lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles est le 1^{er} pilier de la Grande Cause du quinquennat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Lancé en septembre 2019, le Grenelle des violences conjugales a découlé sur plusieurs mesures. L'accent a été porté sur la mise à l'abri des victimes de violences conjugales, en ouvrant de nouvelles places de logement et d'hébergement financées par l'Etat.

Le Conseil Départemental a prévu, dans le cadre du déploiement du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPD 2021-2025), le soutien d'une construction de réponses d'accueil d'urgence et d'accompagnement des personnes victimes de violences. Il s'agit également d'un axe fort du projet stratégique départemental : « *aucun territoire sans solution d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, avec les partenaires (communes, intercommunalités, associations)* ».

Les services du Département ont initié une réflexion collective en février 2022, en y associant les communes de Saint-Herblain, Couëron, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Sautron, Indre et des bailleurs sociaux (Harmonie habitat, CDC Habitat et Atlantique habitation) pour étudier leurs besoins en termes d'hébergements des victimes de violences et s'interroger sur le fait de formaliser un protocole unissant ces 6 communes. Il s'agit de renforcer le maillage existant du territoire à travers une méthodologie commune d'intervention, en complémentarité des dispositifs de droits communs portés par l'Etat (115) ou co-portés (Citad'elles ; solidarités femmes).

Ce travail a conduit à la formalisation d'un protocole de mise à l'abri pour les victimes de violences conjugales. Il a pour objet de :

- Favoriser l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales ;
- Améliorer l'accompagnement global des victimes de violences conjugales et intrafamiliales et, le cas échéant celui de leurs enfants ;
- Développer les réponses apportées aux victimes de violences conjugales (et leurs enfants) et intrafamiliales en matière de mise en sécurité et d'hébergement dans le cadre de la mise à l'abri urgente et non urgente sur le territoire des 6 communes signataires/impliquées dans le protocole ;
- Préparer la sortie du dispositif dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de ce projet, 4 places en urgence ont été fléchées, soit deux logements sociaux de Type 2.

Le financement de ce projet est totalement pris en charge par l'Etat.

L'opérateur identifié est l'association Solidarité Estuaire. Il sera en charge de l'accueil, de la mise en sécurité et de l'accompagnement des victimes sur les horaires ouvrés. Un système d'astreinte, en interne de l'association, permettra d'assurer les besoins sur les week-ends et jours fériés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature du protocole de mise à l'abri des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales sur les territoires de Couéron, Indre, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Saint-Herblain et Sautron ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent protocole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023